

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W19-463671

ND: 36186



### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

9213

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

EZZAHAF YASNINA

Date de naissance :

07 AOUT 2020

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. BOUJANNA REZZOUI  
Chirurgie Générale  
Proctologie Gynéco-Chirurgie - Endoscopie  
548, Bd. 2 Mars Hôpital II, Ain Chock - Casablanca  
Tél : 05 22 67 03 25

Date de consultation :

21.7.20

Nom et prénom du malade :

EZZAHAF YASNINA

Age : 16ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Stress

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 10/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

#### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2014-10-20	CS		250	INP : 081038752
				Dr. BOURGEOIS
				Praticien libéral C.G.S. 02/2015
				Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde
				Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21.07.20	82,-

## ANALYSES - RADIOPHARMACIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Azeddine BOUZIANE

Spécialiste en Chirurgie Générale  
Spécialiste en Chirurgie Digestive  
Coeliochirurgie - Chirurgie de la Thyroïde  
Proctologie - Echographie

# الدكتور عز الدين بوزيان

اختصاصي في الجراحة العامة  
اختصاصي في أمراض و جراحة الجهاز الهضمي  
الجراحة بالمنظار الداخلي - جراحة الغدة الدرقية  
جراحة المخرج - الفحص بالصدى

## ORDONNANCE

21/07/2020

Casablanca, le .....

Melle Ezzahaf Yasmina

82  
oxymag cp 300  
1 comprimé le matin

Exp. date :

22  
2020

82.00

Dr. BOUZIANE Azeddine  
Chirurgie Générale  
Proctologie Coeliochirurgie - Echographie  
548, Bd. 2 Mars Hdaouia II, Ain Chok - Casablanca  
Tél. : 05 22 87 03 25

PHARMACIE NIVERA  
Dr. ESSALHI Abdellaziz  
Angle Bd. Ghandel et Rue  
des Ephrémies - Marché Rliviera  
Tél. : 05 22 80 45 700 - Casablanca